

membres), 421 cercles de cultivateurs (19,924 membres) et 145 cercles de jeunes cultivateurs dont les 4,600 membres, garçons et filles, travaillent à diverses entreprises de caractère pratique.

Depuis sa création en 1936, jusqu'en décembre 1957, l'Office du crédit agricole avait consenti aux cultivateurs du Québec, 58,819 prêts (\$154,000,000), dont 25,011 ont aidé des jeunes gens à s'établir dans l'agriculture.

Ontario.—Le ministère de l'Agriculture fournit de l'aide financière et des services administratifs à l'agriculture par l'entremise de son bureau central, de neuf divisions, de trois fermes expérimentales, de deux fermes d'enseignement pratique et de quatre institutions d'enseignement qui s'occupent de travaux de recherche et de vulgarisation. En plus de l'administration générale, le bureau central dirige les programmes d'aide aux cultivateurs et aux colons du nord de l'Ontario pour le défrichement et le défonçage du terrain et l'amélioration des troupeaux et des fermes.

La Division du bétail met en œuvre des programmes d'amélioration du bétail, soutient les associations s'occupant d'animaux de race et autorise les centres d'insémination, les ventes communautaires, l'entreposage des laines et les stations de classement des œufs.

La Division des cultures aide à l'application de bonnes méthodes culturales, à l'utilisation de lignées améliorées de graines de semence, à l'amélioration des pâturages et à la destruction des mauvaises herbes.

La Division de l'industrie laitière assure un service d'inspection, d'enseignement et de surveillance des fabriques laitières et encourage la production de lait sain à la ferme. L'Office du lait d'Ontario, qui est un organe de la Division en vertu de la loi sur l'industrie laitière de 1957, réglemente et surveille la vente du lait et de la crème.

La Division de l'économie et de la statistique agricole fait des recherches sur la gestion fermière: études des frais de production, commercialisation et utilisation des terres; en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, elle rassemble et publie la statistique de la production agricole.

La Division des marchés applique la loi sur la commercialisation des produits de la ferme, la loi sur le classement et la vente des produits agricoles, la loi de 1956 sur les prêts coopératifs, la loi de 1958 sur l'entreposage en élevateurs à grains et la loi sur les emballages de produits agricoles.

La Division des sociétés agricoles et horticoles aide aux foires et expositions agricoles, aux concours de labour et autres et applique la loi sur les centres communautaires.

La Division de la vulgarisation assure un service d'enseignement et de propagande par l'intermédiaire de représentants établis dans tous les comtés et districts et dirige les œuvres des clubs 4-H et de l'Association des jeunes cultivateurs d'Ontario. La Division, par l'intermédiaire du Service de l'économie ménagère, inspire et dirige les initiatives collectives des fermières.

La Division de l'information recueille et diffuse, au moyen de la presse, de la radio, de la télévision et de publications, des renseignements utiles aux producteurs et aux consommateurs des produits fermiers de l'Ontario.

La Division des prêts aux jeunes cultivateurs applique la loi de 1952 sur l'établissement des jeunes cultivateurs dans l'Ontario.

Le ministère administre la station horticole expérimentale de Vineland, l'école d'agriculture et la ferme expérimentale de l'Ouest de l'Ontario, à Ridgetown, l'école d'agriculture de Kemptville, le collège agricole de l'Ontario, y compris l'Institut Macdonald et le collège de médecine vétérinaire de Guelph, institutions qui toutes assurent des services de recherches et de vulgarisation au bénéfice de l'agriculture en Ontario. Il y a des fermes de démonstration à New-Liskeard et à Sault-Sainte-Marie, dans le nord de l'Ontario. Elles enseignent les méthodes les mieux adaptées à leur région; à l'heure actuelle, elles mettent l'accent sur l'élevage du bœuf de boucherie.

Le ministère de l'Agriculture est responsable de l'Administration du téléphone.